



CONSEIL MUNICIPAL 5 AVRIL 2024 – 19H30

PROCÈS-VERBAL

DATE DE CONVOCATION : 22/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 09/04/2024

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, ALIOUA Yacine, LASSIAZ Fabienne, OMELTCHENKO Luc, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Éric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Excusés : GARDET-CADET Michel (pouvoir à Yacine ALIOUA)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 11* VOTANTS : 12*

**Sauf pour la délibération n°2024/22 car Yacine ALIOUA absent lors du vote : présents = 9 – votants = 9*

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR

FINANCES

- Approbation du compte administratif 2023
- Approbation du compte de gestion 2023
- Affectation des résultats 2023
- Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- Vote du budget primitif 2024
- Vote des subventions 2024 aux associations
- Fixation du tarif du repas de l’accompagnant au repas des aînés

QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses

Monsieur Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 Mars 2024 est adopté à l’unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET GENERAL (M14)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Monsieur Patrick GRANDCHAMP, présente le Compte administratif 2023. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT		
	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	1 561 211 80 €	1 153 460.35 €
Recettes d'investissement	1 561 211.80 €	131 839.85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-1 021 620.50 €
Excédent/Déficit reporté 2022		978 741.80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		-102 878.70 €

FONCTIONNEMENT		
	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses de fonctionnement	1 191 926.06 €	465 158.28 €
Recettes de fonctionnement	1 191 926.06 €	798 911.82 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		333 753.54 €
Excédent/Déficit reporté 2022		463 858.09 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		797 611.63 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		694 732.93 €
-----------------------------------	--	---------------------

RESTE A REALISER - INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement	180 511 €	
Recettes d'investissement	77 241 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (*le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales*),

le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le Compte Administratif 2023 du budget général,
- ✓ **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes

N° 2024/23
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
DU BUDGET GENERAL M14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire présente le Compte de gestion du Receveur Public. Celui-ci reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune pour l'exercice 2023.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT		
	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses d'investissement	1 561 211 80 €	1 153 460.35 €
Recettes d'investissement	1 561 211.80 €	131 839.85 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		-1 021 620.50 €
Excédent/Déficit reporté 2022		978 741.80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ		-102 878.70 €

FONCTIONNEMENT		
	PREVU (BP + BS + DM)	REALISÉ
Dépenses de fonctionnement	1 191 926.06 €	465 158.28 €
Recettes de fonctionnement	1 191 926.06 €	798 911.82 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		333 753.54 €
Excédent/Déficit reporté 2022		463 858.09 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ		797 611.63 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		694 732.93 €
-----------------------------------	--	---------------------

Le compte de gestion est rigoureusement identique au compte administratif 2023
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 du receveur public.

N° 2024/24
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un

Excédent de fonctionnement de 333 753.54 €

Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme suit au budget primitif 2024 :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	333 753.54 €
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif)	463 858.09 €
Résultat à affecter	797 611.63 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-102 878.70 €
Solde des restes à réaliser	-103 270.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
- Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
- Report en fonctionnement R 002	797 611.63 €
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE D 001	-102 878.70 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2022 au budget primitif 2023 comme suit :
- 797 611.63 € au compte R002 – Recettes de fonctionnement
 - 102 878.70 € au compte D001 – Dépenses d'investissement

N° 2024/25 **VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,11 %
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,02 %
Taux de la taxe d'habitation : 5,92 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ✓ **DÉCIDE** d'appliquer pour l'année 2024 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,11 %,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,02 %
 - Taxe d'habitation : 5,92 %

- ✓ **CHARGE** Madame le Maire
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N° 2024/26
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
POUR L'ANNÉE 2024

Fabienne LASSIAZ, adjointe au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention pour l'année 2024 sollicitées par les associations et examinées par la Commission des Affaires sociales réunie le 1^{er} mars 2024

Le Maire propose que le Conseil Municipal approuve les demandes de subvention validées par la commission des affaires sociales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions 2024 aux associations, conformément à la décision de la commission des affaires sociales du 1^{er} mars 2024 pour un montant global de 18 099 € selon tableau en annexe.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

TOURNON - TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR ATTRIBUTION ET BUDGET 2024

ASSOCIATIONS COMMUNALES						
NOM					Prévisionnel	REMARQUES
	2020	2021	2022	2023	2024	
Anciens Combattants	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
Les Petits souliers	2 750.00 €	2 420.00 €	2 770.00 €	2 700.00 €	2 940.00 €	en fonction du nbre d'enfants (42 x 50 € = 2 100 €) dont 50 % de la facture de prestation de sécurité bal 29 juin (1 665.22 : 2 = 832.60 -> 833 €) = 2933 -> 2940 €
Haut de la Tourmotte	1 700.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 500.00 €	1 700.00 €	
Amis de la Tourmotte	400.00 €	400.00 €	400.00 €	2 600.00 €	600.00 €	
ACCA Saint Hubert TOURNON				100.00 €	200.00 €	nouveau siège social à TOURNON
sous total ASSOCIATIONS COMMUNALES	5 050.00 €	4 520.00 €	4 870.00 €	7 000.00 €	5 640.00 €	

ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES						
NOM					PREVISIONNEL	REMARQUES
	2020	2021	2022	2023	2024	
Donneurs de sang	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	200.00 €	
COSI	1 173.80 €	1 173.80 €	1 485.80 €	1 485.80 €	4 809.00 €	2024 : COSI + CNAS 317 € par agent actif (4) 241 € par retraité (1) = 1509 € + subvention exceptionnelle 3300 €
sous total ASSOCIATIONS INTER-COMMUNALES	1 323.80 €	1 323.80 €	1 635.80 €	1 685.80 €	5 009.00 €	

AUTRES ASSOCIATIONS						
NOM					Prévisionnel	REMARQUES
	2020	2021	2022	2023	2024	
Comité La Ligue (cancer)	200.00 €	200.00 €	NON	200.00 €	200.00 €	
Banque alimentaire	200.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	
Regul matous	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
Locomotive	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	
Restaurants du Coeur	200.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	
Les Marmottons	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	pas de demande	
ADPEP 73 (pupilles savoie)	0.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	pas de demande	
Croix Rouge	200.00 €	200.00 €	200.00 €	x	pas de demande	
LA SAPAUDIA					150.00 €	
JALMLV- CHAMBERY	X	100.00 €	100.00 €	X	100.00 €	
APAM 73 CHY (Association pour le prêt d'appareillages-)			100.00 €	NON	NON	
Sous total AUTRES ASSOCIATIONS	1 150.00 €	1 650.00 €	1 550.00 €	1 450.00 €	1 450.00 €	
TOTAUX					Prévisionnel	REMARQUES
	2020	2021	2022	2023	2024	
TOTAL SUBVENTIONS	7 523.80 €	5 843.80 €	8 055.80 €	10 135.80 €	12 099.00 €	
CHEQUES ASSOCIATIONS	6 460.00 €	6 460.00 €	3 920.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €	
TOTAL GENERAL (Total subventions + chèques associations)	13 983.80 €	12 303.80 €	11 975.80 €	16 135.80 €	18 099.00 €	

2 861.00 € 2 918.00 € 2976.36

BIBLIOTHEQUE 2024 : versement en 2023 : 2 918,00€, soit pour 2024 : 2918 € + 2% = 2976.36 €

N° 2024/27
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

PROPOSITION BP 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 560 682.11 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 560 682.11 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	922 874.35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	922 874.35 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **ADOpte** le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :
- 1 560 682.11 € en fonctionnement,
 - 922 874.35 € en investissement

N° 2024/28
REPAS DES AÎNÉS – FIXATION DU TARIF DU REPAS POUR LE CONJOINT
de moins de 65 ans
ou n'habitant pas la commune de Tournon

Madame le Maire rappelle qu'un repas des aînés est proposé aux habitants de Tournon qui ont 65 ans et plus.

Pour les conjoints qui auraient moins de 65 ans qui souhaitent participer au repas, il convient de délibérer sur le montant du repas qui leur sera facturé.

Madame le Maire propose un montant de 37 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le montant proposé de 37 € le repas pour le conjoint de moins de 65 ans, dans le cadre du repas des aînés organisé par la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Nuisances sonores Allée des Grands Frênes

Un courrier en recommandé sera transmis aux personnes concernées.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

La journée est prévue le samedi 27 avril à Frontenex. Il s'agit d'une matinée d'informations pour les citoyens pour présenter les risques majeurs d'inondations et les moyens à disposition. Une visite des sites et des ouvrages est programmée ainsi qu'une pièce de théâtre interactive basée sur les bons gestes à avoir lors d'une inondation.

Parc des Bauges

Une rencontre avec le Président du Parc des Bauges est prévue le vendredi 31 mai 2024 avec la commune de Frontenex pour présenter le site et proposer l'inclusion des communes de Tournon et de Frontenex dans le parc.

Cantine scolaire

Le syndicat scolaire a rencontré un cabinet d'architecte qui a présenté le projet d'agrandissement de la cantine. Le début des travaux serait prévu au printemps 2025, sans perturbations dans le fonctionnement de la cantine pendant les travaux.

Monsieur FEVRIER

Le dépôt des pièces automobiles au Nant Potin n'a pas été autorisé.

FESTI'ROSE Festival

La journée du Festi'Rose est programmée le samedi 5 octobre 2024.

*****L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30*****

Le Maire,
Sandrine BERTHET



Le Secrétaire de séance
Gilles MURAZ-DULAURIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Gilles Muraz-Dulaurier, written over a horizontal line.